



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	9

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 9 Novembre à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 04/11/2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/11/2024.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire,

Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane,

MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Absents : Mme CHABERT Nadège, M. ARNAUD Daniel

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2024_06_05 – TRAVAUX DE BUSAGE ET D'EMPIERREMENT - Chemin de Trimoulet longeant le ruisseau de Mazières"

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;

CONSIDERANT

- La nécessité d'engager des travaux de busage et d'empierrement du chemin longeant le ruisseau de Mazières, fortement dégradé car actuellement traversé par les eaux pluviales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE de soumettre le projet à l'avis de la Police de l'Eau ;
2. DECIDE d'attendre le retour de cet avis pour demander un nouveau devis qui tiendra compte des éventuelles préconisations techniques ;
3. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signature de tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le **11 DEC 2024**



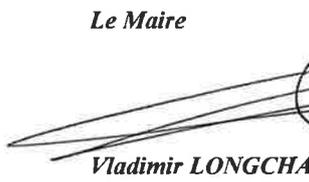
ID : 063-216302380-20241109-2024_06_05-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

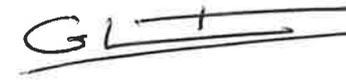
*Pour copie conforme :
En mairie, le 21/11/2024*

Le Maire



Vladimir LONGCHAMBON

Le secrétaire de séance



Guy LEMAITRE